



# EQUANCE

GESTION PRIVÉE INTERNATIONALE

**Tribune**  
**14 février 2017**

## **Fonds en euros : des solutions existent contre la baisse inexorable de la rémunération**

**Comment se protéger contre l'érosion de la rentabilité des fonds en euros ? En intégrant au sein des contrats d'assurance vie des placements de type SCPI, OPCI, FIC et fonds obligataires datés, ainsi qu'en acceptant de subir une certaine volatilité sur un horizon prédéterminé pour dégager de la performance.**

**Par Didier Bujon, directeur général d'Equance**

La rentabilité des fonds en euros ne cesse de diminuer depuis plusieurs années. Avec une rémunération comprise entre 1,5 et 2% au titre de l'année 2016, ils ont encore perdu 0,5% par rapport à l'année 2015. Dans un contexte de fort recul des taux des obligations, qui composent l'essentiel des portefeuilles des fonds en euros, les assureurs sont contraints de réduire drastiquement les taux distribués à leurs clients. Cette tendance à la décroissance des rendements devrait se poursuivre cette année. Les caractéristiques traditionnelles de ces fonds - liquidité, rendement et capital garanti - sont aujourd'hui sérieusement malmenées. Le rendement diminue et la liquidité n'est désormais plus systématiquement garantie. En cas de risque systémique pour un établissement, la loi Sapin 2 permet désormais au HCSF (Haut conseil de stabilité financière) de prendre plusieurs mesures préventives pour garantir la stabilité du système financier. Ainsi, le rachat de tout ou partie d'un contrat d'assurance-vie pourrait être suspendu, limité ou retardé.

Dans ce nouvel environnement, le souscripteur d'un contrat d'assurance vie ne devrait pas laisser son patrimoine se déprécier en conservant ses avoirs placés sur un fonds dont le rendement ne compense même plus l'inflation, sous prétexte de privilégier un placement sans risque. Sur un horizon de placement d'au moins cinq ans, il doit accepter de subir un minimum de volatilité pour dégager *in fine* de la performance. Parmi les solutions à sa disposition, offrant un bon couple rendement/risque, il est judicieux d'intégrer, dans un contrat d'assurance vie, des placements de type SCPI (Société civile de placement Immobilier) ou OPCI (Organisme de placement collectif immobilier). La visibilité offerte par le rendement des loyers commerciaux peut, par exemple, largement compenser une absence de garantie en capital et une moindre liquidité. Le rendement de ce type de véhicule ressort ainsi dans une fourchette comprise entre 4,5 et 5,5%.

Une autre solution consiste à avoir recours à des fonds obligataires datés, sur des durées courtes afin d'aller jusqu'à l'échéance des obligations et de limiter ainsi le risque de remontée des taux. Si la parfaite garantie du capital n'existe pas (l'émetteur sous-jacent peut faire défaut), la liquidité reste importante et le rendement à maturité est connu au préalable hors cas de défaut.

Les produits structurés, ou fonds à formule, de type Autocall peuvent également être une solution alternative pour aller chercher de la performance sous condition de réalisation d'objectifs sur une période donnée, basés principalement sur la hausse voire la stagnation de l'indice boursier sous-jacent. L'investisseur pourra ainsi prétendre à un rendement annuel de 6%.



Cependant l'investisseur doit être conscient qu'il existe un risque en capital lié aux scénarios de marchés. Ce risque peut néanmoins être atténué par des barrières de protection du capital à l'échéance allant jusqu'à -40%.

Ainsi allouer une partie de son épargne sur ce type de support permet de dynamiser et optimiser la rentabilité de son contrat dans l'environnement actuel de taux bas.

## La solution du FIC

En complément, le FIC (Fonds interne Collectif) est une solution patrimoniale spécifique aux contrats d'assurance vie luxembourgeois. Cependant, elle n'est accessible qu'aux souscripteurs détenant plus de 250.000 euros en valeurs mobilières. Le fonds est hébergé par un assureur, mais sa gestion financière est confiée à un gérant agréé. La typologie de la gestion est définie en fonction du profil de l'investisseur, dans le respect du mandat de gestion. L'intérêt d'un tel placement est de pouvoir y loger des sous-jacents non éligibles dans le cadre d'une assurance vie traditionnelle. La diversification des actifs est en effet une condition essentielle pour protéger son portefeuille et parvenir à dégager de la performance.

Par ailleurs, le souscripteur d'une assurance vie doit aussi continuer de considérer les marchés Actions. La hausse des indices boursiers en fin d'année amène les valorisations actuelles des actions au-delà de leur moyenne historique, mais cela s'explique :

- Une valorisation plus attractive que la plupart des marchés obligataires
- Des banques centrales toujours présentes
- Une croissance certes molle mais bien présente
- Une inflation maîtrisée
- Des USA en pleine confiance : emploi, marché immobilier, consommation ...
- Une bonne tenue des résultats des entreprises
- Des investisseurs institutionnels qui ne sont pas surexposés au marché Action
- Une résistance des marchés émergents malgré la hausse du Dollar...

Le bémol pourrait venir du monde politique dont il est difficile d'avoir une grille de lecture claire, avec des élections européennes en 2017 ; Pays Bas, France et Allemagne qui font suite à la série Grande Bretagne, USA et Italie. Néanmoins force est de constater qu'il est difficile de prévoir l'issue de ces élections mais encore plus l'impact de celles-ci sur la sphère financière. Trop attendre de ces événements pourrait laisser l'investisseur sur le quai de la gare trop longtemps...

En Europe, le retard de valorisation des actions par rapport aux USA peut être un thème d'investissement. Au niveau géographique, nous préférons ainsi nous concentrer sur les actions *Value* européennes, alors que nous recherchons davantage les actions de type *Growth* aux Etats-Unis. Le thème High Yield USA et Europe est une solution pour l'investisseur en quête de rendement.

Des opportunités dans l'univers de l'assurance vie existent, à condition que les investisseurs acceptent de supporter un peu plus de volatilité que par le passé, en cohérence avec leur horizon de placement.

Pour conclure, il faut intégrer, aujourd'hui plus que hier, qu'une certaine dose de volatilité n'est pas incompatible avec la recherche de performance sur la durée.

**Relations presse :****Agence FARGO**

Amélie Vérone

Tel: 01 44 82 54 54

[averone@agencefargo.com](mailto:averone@agencefargo.com)**A propos d'Equance :**

Equance est une société de Conseil en Gestion Privée Internationale proposant des prestations allant du conseil en gestion de patrimoine, au suivi fiscal et à la mise en œuvre de solutions pour le compte de résidents et non-résidents français. La société s'appuie sur un réseau indépendant de consultants en gestion de patrimoine répartis sur le territoire français et dans plus de 50 pays. Forte des 30 ans d'expérience de ses associés, la société s'est imposée parmi les leaders dans les prestations de Conseil en Gestion Privée des Français de l'étranger et comme un acteur alternatif significatif sur le marché national. Société par Actions Simplifiée au capital de 500.000 Euros, indépendante, Equance est dirigée par Olivier Grenon-Andrieu, Président, et Didier Bujon, Directeur Général. En 2016, Equance est nommée, pour la 3ème année consécutive, par le magazine Décideurs comme un des cabinets « Incontournables » en termes de conseil en gestion de patrimoine et figure à la 31e place du classement de L'Argus de l'assurance 2016 des meilleurs courtiers généralistes du marché français.

[www.equance.com](http://www.equance.com) - <http://blog.equance.com/>